

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1235

présenté par
M. Peiro

ARTICLE 35

Après l'alinéa 35, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* À l'article L. 372-2, les mots : « des produits forestiers » sont remplacés par les mots : « du bois » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence, visant à harmoniser la dénomination de la commission régionale de la forêt et du bois en Guyane.